

CHC.be

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) EN ONCOLOGIE



CHC
GROUPE SANTÉ

Vous recevez ce dépliant car **vous avez exprimé votre souhait de recevoir votre traitement anti-tumoral à domicile.**

Nous vous remercions pour votre confiance et nous nous engageons à vous fournir des soins de qualité, dans des conditions de sécurité et d'asepsie comparables à celles de l'hôpital.



QU'EST-CE QU'UNE HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD) ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) permet de bénéficier de soins hospitaliers directement chez vous, dans votre environnement quotidien. Cela vous **évite les déplacements réguliers à l'hôpital**, tout en bénéficiant du confort de votre domicile. Toutefois, **il est essentiel de maintenir un cadre de vie propre et une bonne hygiène générale** pour garantir le bon déroulement de vos soins.

Avant de débiter l'HAD, vous devez avoir reçu au moins deux séances de traitement à l'hôpital sans complications. De plus, votre oncologue doit juger votre état suffisamment stable pour un suivi à domicile. Votre accord et votre engagement sont bien sûr nécessaires pour commencer ce processus.

Une fois que votre oncologue valide l'HAD, il envoie une demande à notre équipe de coordination. Nos coordinatrices se chargent ensuite de contacter une équipe de soins à domicile, composée d'infirmier(e)s spécialisé(e)s en oncologie ou possédant au moins 5 ans d'expérience dans ce domaine.

L'ensemble des prescriptions médicales, ainsi que le matériel nécessaire à l'administration de votre traitement, seront directement remis à votre infirmier(e) qui assurera **le bon déroulement de votre traitement**, en respectant les mêmes normes de sécurité et de qualité qu'en milieu hospitalier.



VOTRE RÔLE DANS LE PROCESSUS

Pour garantir une bonne coordination des soins, **il est important que vous gardiez votre téléphone à portée de main**. Vous serez contacté(e) pour confirmer les dates et les horaires des passages de votre infirmier(e). En cas d'empêchement ou si vous ne pouvez pas être présent(e) à votre

domicile, il est impératif de nous prévenir le plus rapidement possible. Les traitements administrés à domicile peuvent être réalisés par voie intraveineuse, sous-cutanée ou intramusculaire, en fonction des prescriptions établies par votre oncologue.

SUIVI MÉDICAL ET PRÉCAUTIONS



Avant chaque traitement anti-tumoral, des analyses biologiques seront prescrites pour suivre votre état de santé. **Vous continuerez également de consulter régulièrement votre oncologue** afin de vérifier la bonne tolérance à votre traitement et d'apporter des ajustements si nécessaire.

Si vous présentez des symptômes tels que de la fièvre, des tremblements, de la confusion, une transpiration excessive, des difficultés respiratoires ou des réactions cutanées inhabituelles, veuillez nous contacter immédiatement ou joindre votre médecin traitant ou votre oncologue.

NOUS PRENONS SOIN DE VOUS

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez nous joindre à tout moment au **04 355 45 57**

Si votre demande n'est pas urgente, vous pouvez également joindre notre équipe de coordination par mail : **had@chc.be**

En cas d'urgence médicale grave, il est impératif de vous rendre directement aux urgences ou de contacter votre médecin traitant.

